

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7393934601

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7393934601>

Cette annonce a été mise en ligne le **31 janvier 2025** sur **Anjou Agricole Web**  
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 janvier 2025, il a été créé une société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

Dénomination sociale : CBMT

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la société au RCS d'ANGERS

Siège social : 48, Gagné à SAINT GEORGES DES SEPT VOIES - 49350 GENNES VAL DE LOIRE

Capital social : 2.500 €, constitués d'apport en numéraire, divisé en 250 actions de 10 € chacune, entièrement souscrites et libérées à la constitution

Objet : A titre principal : L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme, de toutes parts sociales ou actions et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères et la participation à la gestion de celles-ci. La direction et l'animation de ses filiales et la participation active à la conduite de leur politique. Toutes prestations de direction, de services et de conseils, principalement en matières administrative, financière, comptable, commerciale, immobilière, informatique, de communication, de développement, de ressources humaines, de gestion et de formation, au profit des filiales de la société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation directe ou indirecte. L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la gestion, l'aliénation sous toute forme de tous biens et droits immobiliers et mobiliers en France et à l'Etranger. Toutes divisions, modifications et appropriations desdits

biens immobiliers ainsi que l'édification de toutes constructions. La société peut également constituer hypothèque ou autre sûreté réelle sur les biens de la société. A titre accessoire : Produire et vendre de l'électricité, créée notamment par la technique des panneaux photovoltaïques ; avoir une activité de stockage de denrées (notamment agricoles)

Président : M. Titouan GOISNARD, demeurant « 48, Gagné » à SAINT GEORGES DES SEPT VOIES - 49350 GENNES VAL DE LOIRE, nommé pour une durée indéterminée

Chaque associé jouit, sans restriction, d'un droit d'admission aux assemblées d'associés et exerce son droit de vote proportionnellement au capital des actions qu'elle représente. Il n'y a pas d'action ayant droit de vote double.

Les statuts prévoient une clause d'agrément des cessionnaires d'actions ; l'assemblée générale des actionnaires statue sur les demandes d'agrément des cessions.

Immatriculation : RCS d'ANGERS

Pour avis  
Le président

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David SHAPIRO  
Représentant permanent de Médialex